



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

03 novembre 2020

**DATE D'AFFICHAGE**

03 novembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

**OBJET**

**Désignation des  
représentants élus du  
Conseil municipal pour  
siéger au sein du CNAS  
(Comité National d'Action  
Sociale pour le personnel  
des Collectivités  
Territoriales)**

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 0

Transmise en sous-  
préfecture Le

Reçue en sous-préfecture  
Le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 à 18H00, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 13 novembre 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ariel SHEPS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

**Etaient présents :**

Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents :** Mme Camille CRONIER

**Etaient Absents-excuses :**

Mme Mariannick MORVAN donne pouvoir à Ariel SHEPS  
M. Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à José AZEVEDO  
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Stéphanie MARTINS-VIANA  
Mme Christine DAVOINE donne pouvoir à Hervé FRANEL  
M. JULIEN CAYZAC donne pouvoir à Françoise BOUSSAT  
Mme Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE  
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN  
Mme Annick BAZIN donne pouvoir à Alain SOUJEDET  
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX  
M. Rodolphe WELSCH donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DELEGUES ELUS  
POUR LE CNAS / MANDAT 2020-2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération N°2020-V-35 du Conseil Municipal en date du 26/05/2020 ;

Monsieur Ariel SHEPS expose que la commune est adhérente au CNAS pour le personnel des Collectivités Territoriales ; informe que cet organisme d'action sociale, de portée nationale offre des prestations diversifiées de qualité, : (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...)

**CONSIDERANT** que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal a été renouvelé et qu'il convient de désigner un délégué titulaire Elu et un délégué suppléant Elu pour représenter la commune au sein des instances du Centre National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des nominations et que le Conseil municipal peut opter pour un scrutin secret ou non conformément à l'article L 2121-21 du Code-Général des Collectivités Territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PROCEDE AU VOTE** des membres du CNAS :

Après appel à candidature et composition des listes suivantes :

**Liste A :**

**TITULAIRES :**

- Mariannick MORVAN

**SUPPLEANTS :**

- Ariel SHEPS

**Liste B :**

**TITULAIRES :**

- Laure CHENU

**SUPPLEANTS :**

- Danièle PAGEARD

Il est procédé au vote à *main levée après accord à l'unanimité*

La liste A est élue compte tenu des résultats suivants :

Nombre de votants : 26

**Liste A :**

**POUR** : 21

**CONTRE** : 5

**ABSTENTION** : 0

**Liste B :**

**POUR** : 5

**CONTRE** : 21

**ABSTENTION** : 0

Ont été élus :

**TITULAIRES :**

- Mariannick MORVAN

**SUPPLEANTS :**

- Ariel SHEPS

pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des Collectivités Territoriales, après avoir précisé, à l'unanimité, qu'il optait pour un scrutin à main levée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire  
Mariannick MORVAN

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation des représentants élus du Conseil municipal pour siéger au

Objet de l'acte : sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des  
Collectivités Territoriales)

.....  
Date de décision: 13/11/2020

Date de réception de l'accusé 20/11/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 11\_89

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20201113-11\_89-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DELIBERATION CNAS DESIGNATION DELEGUES ELUS mandat  
2020-2026.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20201113-11\_89-  
DE-1-1\_1.pdf )